

COMMUNE DE CAMPUAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Vote : Pour 9 contre 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Date de la convocation : 27/06/2025
Date de publication : 11/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Aurélie DESMAZES, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Excusées : Vanessa GROS et Nathalie LELOUP

Guillaume DELBOUIS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Ressources humaines : délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 9 voix pour, le Conseil Municipal :

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent des interventions techniques en milieu rural (h/f) à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures par semaine.

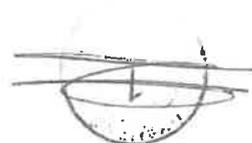
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Thierry GOUMON,
Maire



Guillaume DELBOUIS
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Guillaume', with several horizontal strokes underneath it.